

CAISSE DES ECOLES DE CILAOS

EXTRAIT DE DELIBERATION
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

AFFAIRE N° 1 :

**APPROBATION DU CONTENU DE LA REDACTION
DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
CAISSE DES ECOLES EN DATE DU 14 AVRIL 2023**

L'An deux mille vingt trois, le mardi dix neuf décembre à quinze heures vingt, la **CAISSE DES ECOLES** de la Commune de CILAOS, légalement convoquée, s'est réunie à la salle MOLLARET de Cilaos, sous la présidence de *Monsieur Jacques TECHER, Président de la Caisse des écoles.*

Le Président certifie que :

Le nombre de membres
en exercice est de **08**

Le nombre de membres
présents est de **05**

La convocation a été envoyée le
13 décembre 2023

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques **TECHER**, PRÉSIDENT
Madame Annie **HOARAU**, MEMBRE ELU
Monsieur Frédéric **SEGART**, MEMBRE ELU
Madame Cyndie **TECHER**, REPRÉSENTANTE DE LA
PRÉFECTURE
Madame Nathalie **PERCHERON**, REPRESENTANTE DE
L'INSPECTION

ETAIENT ABSENTS :

Madame Marilyne **PAYET**, SOCIETAIRE ELU
Madame Lys Marie **TURPIN**, SOCIETAIRE ELU
Monsieur François **GENLINSO**, SOCIETAIRE ELU

LE PRESIDENT



**AFFAIRE N° 1 : APPROBATION DU CONTENU DE LA REDACTION DU
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES
ECOLES EN DATE DU 14 AVRIL 2023**

L'assemblée est appelée à approuver le procès verbal des délibérations du Conseil d'administration du 14 avril 2023.

Le document est joint.

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

↳ **D'approuver** le contenu de la rédaction du procès verbal des délibérations du Conseil d'administration du 14 avril 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus et transmis à Monsieur le Sous Préfet de SAINT PIERRE pour contrôle.



EXTRAIT

2
e Président
de la Caisse des écoles
Jacques TECHER

Identifiant : 974-219740248-20231219-1_CDE_1512 2023-DE

Numéro d'acte : 1865162

La présente délibération est certifiée exécutoire,

Etant transmise en sous-préfecture le 27 décembre 2023